

LIÈGE-BASTOGNE-LIÈGE JUNIORS FEMMES 2026



1ère édition
Samedi 9 mai 2026
Houffalize - Aywaille
Départ : 12h00
Arrivée : 14h15



Épreuve de la YOUTH WOMEN CYCLING SERIES 2026



Wallonie



Royal Cyclist's Pesant Club Liégeois



Rent A Car

enterprise
rent-a-car

Louer une voiture ?

Découvrez notre service personnel et faites votre choix dans notre offre étendue en voitures et utilitaires récents à prix serrés.

- ✓ 40 bureaux de location
- ✓ Toujours des véhicules neufs
- ✓ Service personnalisé
- ✓ Assistance routière 24 / 24 - 7 / 7
- ✓ Réservez facilement online

Appelez-nous
0800 999 99
info@rentacar.be

Découvrez nos conditions et nos 40 agences partout en Belgique sur www.rentacar.be

1er Liège-Bastogne-Liège Juniors Femmes

Samedi 9 mai 2026

Organisation du Royal Cyclist's Pesant Club Liégeois

Président - Relations publiques : LAMBERT Fernand, rue du Vicinal 37, 4670 Blegny

+ 32 (0) 495 49 17 76

Coordinateur général : LAMBERT Alain + 32 (0) 474 95 14 27

Directeur de course : LEBOUTTE Sébastien + 32 (0) 494 66 84 96

Coordinateur sécurité : BONNY Serge + 32 (0) 472 75 35 53

Sécurité - Responsable itinéraire : BONNY Serge

Accueil Commissaires-Equipes : MICHEL Xavier - LAMBERT Cristel

Accueil presse - Échelon course - Invités : FRÉRARD Huberte et MESPOUILLE Christiane

Service médical : INS

Service secours : DEUX AMBULANCES ARRIVÉE POSTE SECOURS : INS-MOREAU

Trésorerie : CLÉMENT José + 32 (0) 477 41 69 91

Site de départ : LAMBERT Fernand

Site d'arrivée : DEBY Christian + 32 (0) 496 15 51 15

Speaker départ : GREGOIRE Joel

Speaker arrivée : GREGOIRE Joel



Commissaires

Président : BOLLEN Erik

Juge à l'arrivée : CRASSET Guy

Commissaire 2 : MOREAU Hervé

Commissaire 3 : VANDENBULCKE Benoit

Commissaire 4 : BOLLEN Peter

Opération transpondeur : VAN STEEN Freddy

Administration : VAN HOUTE Sabine

Commissaire moto 1 : LEJEUNE Denis

Pilote moto : SALLAERTS Bart

Commissaire balai : LEVAUX Léon

Délégué technique : -----



Photo finish

DEVROE Steven

Radio Tour

Fréquence : 160.10625 Mhz - Canal 2

Reportage

Télécom team jury : VERHASSELT Gino

Commissaire radio team : DEFREYNE Martin

Info moto :



Opérations de départ

Permanence de départ : Samedi 9 mai 2026, Terrain de football RESC HOUFFALOISE, rue Saint-Roch 106 à 6660 - HOUFFALIZE

Remise des dossards et documents de course : À la permanence, de 8h45 à 9h45

Réunion OBLIGATOIRE des directeurs sportifs : Permanence à 10h00

Tirage au sort des voitures : Permanence, à 10h20

Réunion des signaleurs motos et Police : Permanence, à 10h30

Vestiaires - Douches : Permanence, à partir de 8h45

Parking des équipes : Parking de la RESC Houffaloise, rue Saint-FRoch 106 à 6660 HOUFFALIZE , suivre les instructions des signaleurs

Parking officiels : Parking RESC Houffaloise suivre les instructions des signaleurs

Signatures feuilles de départ : Permanence, de 10h45 à 11h50

Distance de l'épreuve : 91,3 km

Heure de départ : 12h00

Opérations d'arrivée

Permanence d'arrivée : Centre récréatif rue Marsale 10 à 4920 AYWAILLE

Vestiaires - Douches : Centre récréatif rue Marsale 10 à 4920 Aywaille

Locaux contrôles dopage : Centre récréatif rue Marsale 10 à 4920 Aywaille

Local commissaires UCI et classements : Centre récréatif rue Marsale 10 à 4920 Aywaille

Paiement des prix : À l'arrivée, Centre récréatif rue Marsale 10 à 4920 Aywaille

Remboursement des dossards - Remise des transpondeurs : Centre récréatif

Local presse : Centre récréatif

Parking véhicules officiels - police signaleurs motos : Parking à droite avant l'arrivée Côte de la Redoute

Parking véhicules équipes (bandeaux jaunes) et signaleurs motos : Parking à droite avant l'arrivée Côte de la Redoute

Parking ouverture course, sécurité, président UCI, commissaires, direction course, Police :

Parking à droite avant l'arrivée Côte de la Redoute

Parking des véhicules techniques des équipes (bandeau bleu) : parking idem ci-dessus avant 15h00

Côtes

GPM 1 : Côte de Wanne (km 36,1)

GPM 2 : Côte de Basse-Bodeux (km 50,0)

GPM 3 : Côte de la Vecquée (km 68,5)

GPM 4 : Côte de La Redoute (km 90,5)

Sprints

Sprint 1 : Limerlé (km 13,9)

Sprint 2 : Rahier (km 68,0)

Sprint 3 : Desnié (km 81,0)

Hôpitaux

CLINIQUE SAINTE-THÉRÈSE : Chaussée de Houffalize, 6600 BASTOGNE +32 (0) 6 124 01 11

CLINIQUE REINE ASTRID : rue Devant les Religieuses, 4960 MALMEDY +32 (0) 80 79 31 11

CHU D'OURTHE-AMBLÈVE : rue Grand-Fossés 31-33, 4130 ESNEUX +32 (0) 4 380 27 91

CHR DE LA CITADELLE : Boulevard du XXème de Ligne 1, 4000 LIÈGE +32 (0) 4 321 61 11

CHU B35 : Domaine Universitaire du Sart-Tilman, 4000 LIEGE +32 (0) 4 366 71 11

CHU MONTLÉGIA : Boulevard Patience et Beaujonc 2, 4000 LIÈGE +32 (0) 4 355 50 00

Règlement

Article 1 - ORGANISATION

LIEGE BASTOGNE LIEGE Juniors Femmes est organisée par le Royal Cyclist'S Pesant Club Liégeois Asbl (RCPCL), rue du Vicinal 37 – 4670 – BLEGNY – Belgique, sous les règlements de Belgian Cycling. Elle se dispute le samedi 9 mai 2026 sur une distance de 91,3 km. Le départ a lieu à 12h00 à HOUFFALIZE, Terrain de Football de la RESC Houffaloise, rue Saint Roch 106 à 6660 - HOUFFALIZE l'arrivée est fixée à REMOUCHAMPS (AYWAILLE) mi-côte de la Redoute aux alentours de 14h25.

Article 2 - TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux coureuses Juniores IC.1.16 Juniors, elle est inscrite au calendrier de la Belgian Cycling Youth Women Cycling Series.

Article 3 - PARTICIPATION

Conformément au règlement de la Youth Women Cycling Series, un maximum de 150 coureuses peuvent participer à l'épreuve. L'épreuve est disputée comme épreuve club et individuelle. L'épreuve est ouverte aux licenciées femmes Juniores nées en 2008 et 2009. La sélection des coureuses est réalisée par Belgian Cycling. Les clubs comptant au moins 5 coureuses peuvent suivre avec un véhicule du club. Les inscriptions se font via le formulaire en ligne sur le site de Belgian Cycling. L'itinéraire horaire, se trouve dans la brochure officielle. Cet itinéraire détaillé sera tenu à disposition des coureuses et suiveurs accrédités à la permanence de départ. La participation à LIEGE BASTOGNE LIEGE Juniors Femmes implique la connaissance du présent règlement et son acceptation intégrale. Tout cas non prévu sera tranché par les Commissaires de course suivant le règlement de Belgian Cycling pour le côté sportif ou par la direction de l'épreuve pour le côté organisation.

Tirage au sort : Premier tirage au sort pour les équipes représentées par le Directeur sportif, comptant au moins 5 coureuses au départ. Ces équipes seront classées dans l'ordre du classement général par équipe de la Youth Women Cycling Series. Deuxième tirage au sort pour les directeurs sportifs. des équipes comptant au moins 5 coureuses qui ne sont pas présentes.

Inscription : Titulaire d'une licence belge 10 euros, titulaire d'une licence étrangère 15 euros.

Article 4 - PERMANENCE

La permanence de départ se tient le samedi 9 mai 2026, au Terrain de Football de la RESC Houffaloise rue Saint Roch 106 à 6660 - HOUFFALIZE de 08h45 à 09h45. La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de 08h45 à 09h45. La réunion des Directeurs sportifs, organisée en présence des Membres du Collège des Commissaires est fixée à 10h00 et aura lieu à la permanence. La présence des Directeurs sportifs est OBLIGATOIRE. Les Directeurs sportifs peuvent suivre la course (munis d'un laissez-passer délivré par la Direction de course) dans la file prévue et à la place déterminée par le tirage au sort effectué par le Collège des Commissaires. Réunion Sécurité Police - Signaleurs mobiles à 10h30 à la permanence.

La permanence d'arrivée se tient le samedi 9 mai 2026, Centre récréatif rue Marsale 10 à 4920 AYWAILLE (itinéraire fléché depuis la ligne d'arrivée) de 14h30 à 16h30. Tous les suiveurs doivent être en possession d'une carte officielle remise par l'organisateur.

Article 5 - RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 16010625 MhZ Canal 2.

Article 6 - ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par deux véhicules du RC Pesant CL Asbl.

Article 7 – FLECHAGE – SIGNATURE – DOSSARDS – PHOTO FINISH

L'itinéraire de l'épreuve est entièrement fléché au moyen de flèches directionnelles noires sur fonds jaune. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité de l'organisation, les coureurs étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Zones rouges : En vue de garantir au maximum la sécurité des coureurs et des autres acteurs de la course, des ZONES ROUGES sont prévues. Le début et la fin de ces zones sont signalés par un panneau rouge avec lettres noires, la fin par des lettres noires barrées. Il est INTERDIT à TOUS les véhicules (motos comprises) de dépasser les coureurs dans ces zones.

Itinéraires bis (Way-Out / Way-In) : À certains endroits du parcours des Itinéraires Bis (lettres noires sur fonds rouges) permettent aux suiveurs de rejoindre l'avant de la course.

Signature : Chaque coureur est OBLIGÉ de signer la feuille de départ et de se présenter avec son équipe complète entre 10h45 et 11h50 au podium de départ. Une liste de passage est remise aux Directeurs sportifs à la permanence de départ.

Dossards : Les coureuses ont l'obligation de fixer deux dossards et la plaque de cadre remis par l'organisation. Il est INTERDIT de **MODIFIER ou de DÉTÉRIORER les dossards et la plaque de cadre.**

Photo finish : Les classements et temps sont réalisés par le système Photo-Finish de Belgian Cycling.

Article 8 – ZONE DE RAVITAILLEMENT – ZONE DE COLLECTES

En dehors du ravitaillement autorisé au départ des véhicules des Directeurs sportifs (à partir du 30ème et jusqu'à 20 km de l'arrivée) des Zones de Ravitaillement et de Collectes sont prévues :

- Vielsalm Km 29
- Basse-Bodeux Km 47
- Hautregard Km 85 (uniquement zone de collectes)

Le ravitaillement se fait à pied, à droite de la route, par le personnel d'accompagnement des équipes.

Article 9 – SOINS MÉDICAUX

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par le médecin de l'épreuve. Deux ambulances suivent l'entièreté du parcours.

Article 10 – DELAIS EN COURSE – DELAIS D'ARRIVÉE

Lors de l'épreuve, les coureuses attardées de plus de 5 minutes sur le groupe principal seront mises hors course. elles devront retirer leurs dossards et plaque de cadre. Un bus et une camionnette suivront l'épreuve afin de recueillir les éventuelles abandonnées. Toute coureuse arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenue au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Article 11 – CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis : Classement individuel, des Monts et des Sprints. Dans chacun des quatre monts, il est attribué respectivement 5, 3 et 1 point(s) aux 3 premières coureuses classées au sommet du mont. **La coureuse doit terminer l'épreuve** pour pouvoir prétendre à son prix. En cas d'ex-aequo au classement des monts, c'est le meilleur classement à l'arrivée de l'épreuve qui départage les coureuses ex-aequo. La vainqueur reçoit un trophée. Chaque mont est annoncé par un panneau « sommet à 1000 mètres ». Au sommet une ligne blanche est tracée au sol et un drapeau blanc est agité par un responsable. Trois sprints sont prévus et attribuent 5, 3 et 1 points aux trois premières. Les sprints sont annoncés par un panneau à 1.000 mètres et à 500 mètres.

Maillot jaune : Classement général individuel meilleure belge

Maillot noir : Classement général individuel

Maillot blanc : Classement général individuel meilleure jeune belge

Maillot vert : Classement général des sprints

Ces classements sont faits sur base du règlement de Belgian Cycling - Youth Women Cycling Series.

Article 12 – PRIX

Classement individuel – Le total général des prix attribués à l'occasion de l'épreuve est de : 200€ - 20 prix – paiement à l'issue de l'épreuve : 1er – 25€, 2ème – 22€, 3ème – 20€, 4ème – 17€, 5ème – 15€, 6ème - 12€, 7ème – 10€, 8ème au 14ème 7€, 15ème au 20ème –5€.

Classement club 930€ - 25 prix paiement à l'issue de l'épreuve : 1er 75€ - 2ème 70€ - 3ème 65€ - 4ème 60€ - 5ème 55€ - 6ème 50€ - 7ème 45€ - 8ème 40€ - 9 à 15ème 35€ - 16 à 20ème 25€ - 21 à 25ème 20€.

Classement des monts – Un trophée.

Article 13 – ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de Belgian Cycling s'applique intégralement à la présente épreuve. Les opérations de contrôle médical s'effectueront sous l'autorité de Belgian Cycling et des officiels désignés. La législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française de Belgique s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce Gouvernement. Le contrôle antidopage a lieu au Centre Récréatif rue Marsale 10 à 4920 AYWAILLE (l'endroit est identifié et l'itinéraire pour s'y rendre est fléché). Toute coureuse a l'obligation de s'assurer personnellement si elle doit subir le contrôle antidopage. L'organisateur et l'inspecteur médical veillent à l'affichage, à la ligne d'arrivée et à l'entrée du local prévu, de la liste des N° de dossard des coureuses devant subir le contrôle.

Article 14 – PROTOCOLE

Les coureuses suivantes doivent se présenter au protocole dans un délai maximum de dix minutes après leur arrivée : Les trois premières de l'épreuve, la lauréate du Grand Prix des Monts, la leader du classement général individuel meilleure belge (jaune), la leader du classement général individuel (noir), la leader du classement général individuel meilleure jeune belge (blanc), la leader du classement général des sprints (vert).

Article 15 – PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de Belgian Cycling est le seul applicable.

Article 16 – DECISIONS – FORFAIT – COMPORTEMENT

Décisions : Toutes décisions du Collège des Commissaires sera communiquée à la Direction de l'Organisation qui se charge de sa diffusion, il en est de même pour les classements.

Forfait : En cas de forfait d'une équipe enregistrée à l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édicté par l'UCI.

Comportement : Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs, le staff ou les coureurs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème édicté par l'UCI.

Article 17 – OFFICIELS DE LA COURSE

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon fonctionnement de l'épreuve sont :

- Le Président de l'organisation : Fernand LAMBERT (+ 32 495 49 17 76)
- Le Directeur de course : Roger WAUCOMONT (+ 32 473 62 06 13)
- Le Coordinateur de sécurité : Serge BONNY (+32 472 75 35 53)
- Le Régulateur moto

En collaboration avec la Direction de l'organisation, le Président et le Collège des Commissaires.

Itinéraire

PROVINCE DU LUXEMBOURG

KMS faits	KMS à faire	40 km/h	38 km/h	36 km/h
-----------	-------------	---------	---------	---------

HOUFFALIZE

Houffalize : **DEPART FICTIF** Saint-Roch (terrain de football) (3,3km)
à gauche N30

Vissole :

virage serré à droite dir. Tavigny
DEPART REEL : Vissole
N838

Tavigny :

à gauche dir. Gouvy N838

Cetturu :

N838

GOUVY

Steinbach :

N838 rue du Liherin
à droite dir. Gouvy N838 rue de la Grotte, Drapeau jaune
à gauche dir. Gouvy N838
Tout droit N838

Limerlé :

SPRINT 1

à gauche dir. Bovigny rue de la croix du Cheneux
traverser la N827 dir. Bovigny

Halconreux :

N892 rond point tout droit dir. Bovigny

Courtill :

N892 route d'Halconreux
au carrefour N892/N878b à droite dir. Vielsalm N878b
tenir la droite N878b

Bovigny :

à gauche rue Gros Bailleux
carrefour à gauche dir. Vielsalm N68

Honvelez :

N68 route de Cierreux

VIELSALM

N68 rue de Cierreux
carrefour N68/N89 à droite dir. Vielsalm N68 rue des Comptes de Salm
N68 terre-plein central, Drapeau jaune

Salmchâteau :

ZONE DE COLLECTE + ZONE DE RAVITAILLEMENT 1

Vielsalm :

tenir à droite N675 rue de l'Hôtel de Ville
N675/N823 à gauche N823 rue Général Jacques
carrefour N823/N68 à droite dir. Trois-Ponts N68
N68 terre-plein central

Grand-Halleux :

N68

Way Out 1

à l'Eglise à droite, dir. Wanne

CÔTE DE WANNE - GPM 1

PIED DE CÔTE

rue Sculpteur Vinçotte
tenir la gauche dir. Wanne

PROVINCE DE LIEGE

TROIS-PONTS

Lavaux :

terre-plein central
à droite dir. Wanne Faix du Diable
à gauche faix du Diable

Wanne :

SOMMET DE CÔTE
Pl. de Wanne rond-point à gauche dir. Trois-Ponts

ZONE ROUGE 1

Aisomont :

Aisomont, terres-pleins centraux successifs
virage serré à droite, passage sur pont

FIN ZONE ROUGE 1

Trois-Ponts :

rue de la Gare à gauche N68
carrefour N66/N68 tout droit N66 rue Joseph Lejeune

Way In 1

Basse-Bodeux :

ZONE DE COLLECTE + ZONE DE RAVITAILLEMENT 2

rond-point N651/N68 tout droit N66

0	91,3	12 h 00	12 h 00	12 h 00
---	------	---------	---------	---------

0	91,3	12 h 05	12 h 05	12 h 05
0,1	91,2	12 h 05	12 h 05	12 h 05
1,8	89,5	12 h 08	12 h 08	12 h 08
5	86,3	12 h 13	12 h 13	12 h 13

9,8	81,5	12 h 20	12 h 20	12 h 21
11,7	79,6	12 h 23	12 h 23	12 h 25

13,9	77,4	12 h 26	12 h 27	12 h 28
16,2	75,1	12 h 29	12 h 31	12 h 32
17,8	73,5	12 h 32	12 h 33	12 h 35
19,5	71,8	12 h 34	12 h 36	12 h 38

20,5	70,8	12 h 36	12 h 37	12 h 39
20,7	70,6	12 h 36	12 h 38	12 h 40
21,2	70,1	12 h 37	12 h 38	12 h 40
22,5	68,8	12 h 39	12 h 41	12 h 43

26,8	64,5	12 h 45	12 h 47	12 h 50
27,9	63,4	12 h 47	12 h 49	12 h 52

29	62,3	12 h 49	12 h 51	12 h 53
30	61,3	12 h 50	12 h 52	12 h 55
30,3	61	12 h 50	12 h 53	12 h 56
30,6	60,7	12 h 51	12 h 53	12 h 56

36,1	55,2	12 h 59	13 h 02	13 h 05
------	------	---------	---------	---------

36,1	55,2	12 h 59	13 h 02	13 h 05
------	------	---------	---------	---------

36,9	54,4	13 h 00	13 h 03	13 h 07
------	------	---------	---------	---------

38,9	52,4	13 h 03	13 h 06	13 h 10
------	------	---------	---------	---------

39,6	51,7	13 h 04	13 h 08	13 h 11
------	------	---------	---------	---------

40,4	50,9	13 h 06	13 h 09	13 h 12
------	------	---------	---------	---------

46	45,3	13 h 14	13 h 18	13 h 22
----	------	---------	---------	---------

46,1	45,2	13 h 14	13 h 18	13 h 22
------	------	---------	---------	---------

47	44,3	13 h 16	13 h 19	13 h 23
----	------	---------	---------	---------

50	41,3	13 h 20	13 h 24	13 h 28
----	------	---------	---------	---------

CÔTE DE BASSE-BODEUX - GPM2**PIED DE CÔTE**

N66 rue de Huy

SOMMET DE CÔTE**STOUMONT**

carrefour N66/N645 à droite N645 La Lienne

Forges : N645 La Lienne

Rahier : N645 Moulin de Rahier

SPRINT 2**CÔTE DE LA VECQUEE - GPM3****PIED DE CÔTE**

carrefour N645/N633 à droite N633 Route de l'Amblève

Way Out 2

Targnon : N633

Stoumont :

N633 Route de l'Amblève terre-plein central

carrefour N633/N606 à gauche N606 Route de Spa

N606 Route de Spa

SOMMET DE CÔTE**THEUX**

Desnié : carrefour à gauche, direction La Reid N606

SPRINT 3

Bayonnard : N606 à gauche dir. Hautregard

Hautregard : carrefour N606/N697 à gauche dir. Remouchamps N697 rue de Spa

AYWAILLE**ZONE DE COLLECTE 3**Sougné-Remouchamps :
avenue Marcellin La Garde N697, terre-plein central, tout droit**Way In 2**carrefour N697/N666 à gauche N666 rue de Louveigné
carrefour N633/N666 tout droit N633 avenue de la Poralée

rond-point à droite, rue du Vieux Pont

Passage sur Pont

à gauche rue du Halage

à droite rue du Broux

à gauche rue Ladry

à droite rue Troinfosse

CÔTE DE LA REDOUTE - GPM4**PIED DE CÔTE**

passagesouspont sous E25

ARRIVÉE LA REDOUTE, face au monument

KMS faits	KMS à faire	40 km/h	38 km/h	36 km/h
50	41,3	13 h 20	13 h 24	13 h 28
53,8	37,5	13 h 26	13 h 30	13 h 35
58,9	32,4	13 h 33	13 h 38	13 h 43
62,6	28,7	13 h 39	13 h 44	13 h 49
68	23,3	13 h 47	13 h 52	13 h 58
68,5	22,8	13 h 48	13 h 53	13 h 59
68,8	22,5	13 h 48	13 h 54	14 h 00
72	19,3	13 h 53	13 h 59	14 h 05
75	16,3	13 h 58	14 h 03	14 h 10
79,3	12	14 h 04	14 h 10	14 h 17
81	10,3	14 h 07	14 h 13	14 h 20
81,5	9,8	14 h 07	14 h 14	14 h 21
84	7,3	14 h 11	14 h 18	14 h 25
85	6,3	14 h 13	14 h 19	14 h 27
89,3	2	14 h 19	14 h 26	14 h 34
89,7	1,6	14 h 20	14 h 27	14 h 35
89,9	1,4	14 h 20	14 h 27	14 h 35
89,9	1,4	14 h 20	14 h 27	14 h 35
90,2	1,1	14 h 20	14 h 27	14 h 35
90,5	0,8	14 h 21	14 h 28	14 h 36
90,5	0,8	14 h 21	14 h 28	14 h 36
91,3	0	14 h 22	14 h 29	14 h 37

AFIN DE GARDER L'INTÉGRITÉ DE LA COURSE

Déviation **OBLIGATOIRE** pour Directeurs Sportifs et Suiveurs en fin de course,
tourner à droite vers le parking juste avant la ligne d'arrivée.

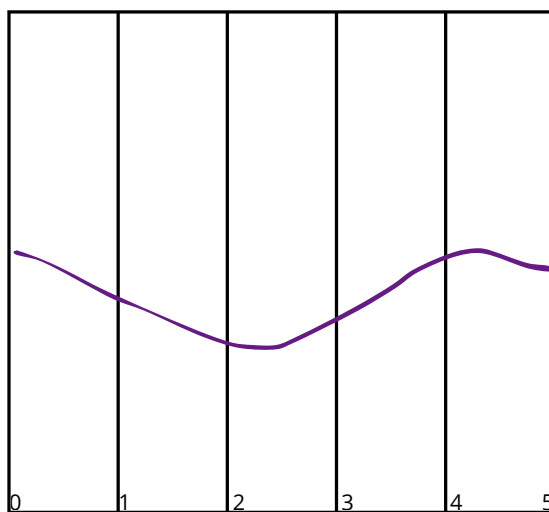
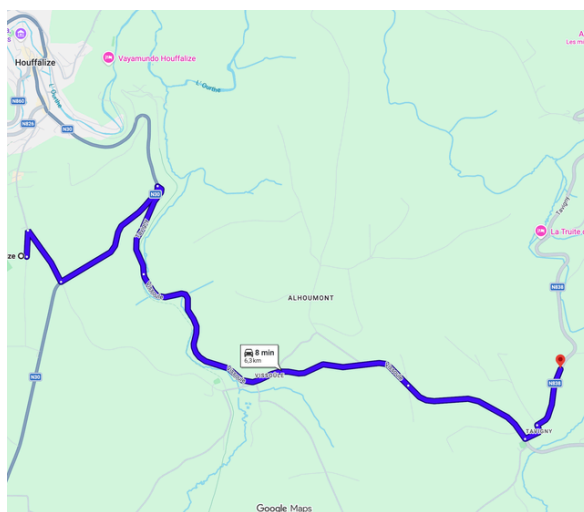
Accès départ et 5 premiers kilomètres

Venant de l'E25 - Bastogne

Prendre la sortie 52 pour rejoindre N847 en direction de Noville, prendre à gauche sur Noville/N30, continuer de suivre N30, prendre à gauche sur Rue Saint-Roch, tourner complètement à gauche vers le terrain de football.

Venant de l'E25 - Liège

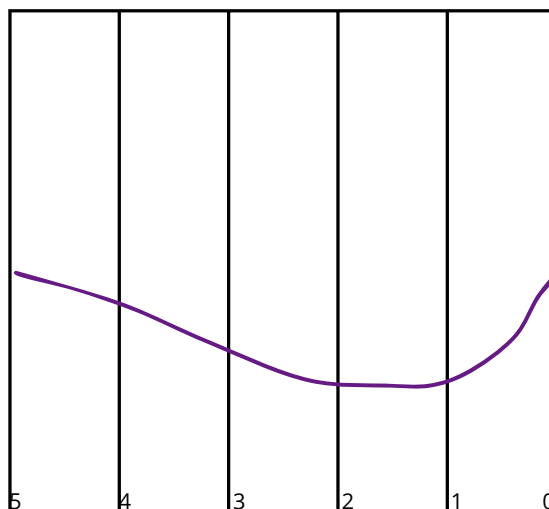
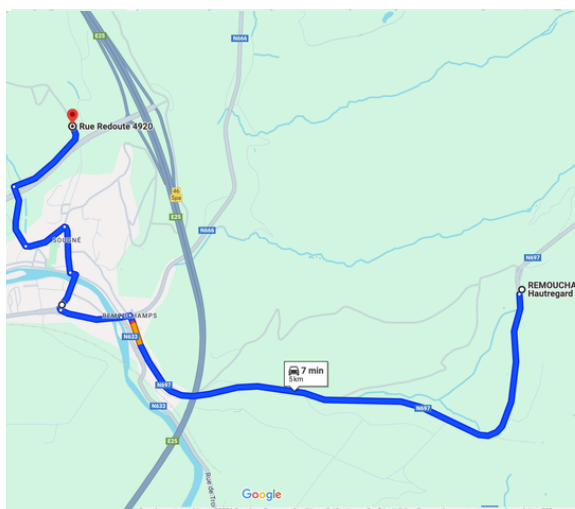
Prendre la sortie 51 pour N30 en direction de Gouvy/Houffalize/Vallée de l'Ourthe, prendre à gauche sur N30, prendre à droite sur Rue Saint-Roch, tourner légèrement à droite vers le terrain de football.



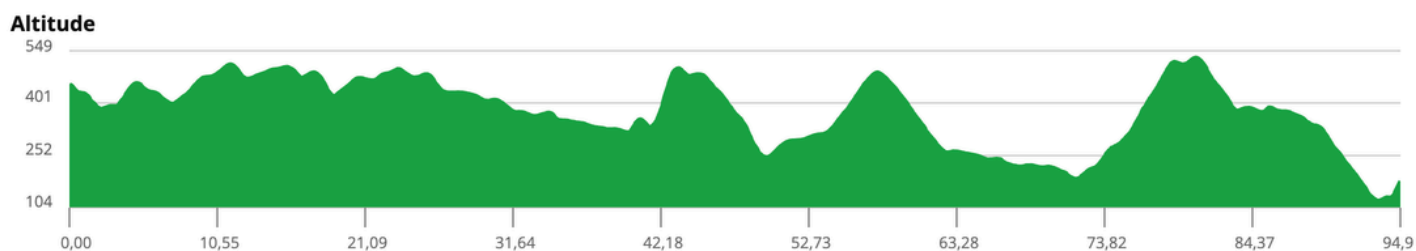
Accès arrivée et 5 derniers kilomètres

Venant de l'E25

Sortie 46 direction Aywaille-Remouchamps, au bas de la sortie d'autoroute aux feux lumineux prendre à gauche, premier rond point prendre à gauche, passer le pont prendre à gauche et directement à droite, suivre les flèches LA REDOUTE.



Profil de la course



 **LA MAISON DU CYCLISME**  présente



EVENING CYCLING
Cycle de conférences 2026

en présence de Champion(ne)s cyclistes,
d'Experts en cyclisme, de Journalistes sportifs...

CARRIERE - RECONVERSION - EXPERIENCES - ACTUALITE

PAF : 12 €/ conférence - Abonnement pour 3 conférences : 30 €
Réservation obligatoire sur le N° BE64 0910 1139 0152
avec mention "Cycling Evening" + le nom
Infos : 0490 44 54 08 ou maisonducyclisme@aywaille.be

Avec le soutien de  Province de Liège

Unique en Wallonie



AYWAILLE
LA MAISON
DU CYCLISME



L'histoire de la compétition cycliste

Pour les amoureux de la petite reine et tous les autres !

Au cœur du village de Sougné-Remouchamps, à côté de la grotte et de la Maison du Tourisme OVA. A deux pas de la côte emblématique de la Liège-Bastogne-Liège: La Redoute.

Plongez au cœur de l'histoire d'un des sports les plus populaires et revivez de grands moments de la compétition cycliste.

Découvrez des pièces de collection aussi rares qu'insolites.

Mettez-vous dans la peau d'un grand champion ou testez vos connaissances de façon ludique et originale.

Approche pédagogique attractive et novatrice pour un agréable moment avec des expériences hors du commun grâce aux nouvelles technologies.

Ravivez des souvenirs d'enfance vécus sur le bord des routes des courses d'un jour ou des grands tours.

Expositions temporaires régulières.

Ouvert tous les jours de 10 à 17h
sauf le jeudi et vendredi, de 13 à 17h

Rue de Louveigné, 5 A 4920 AYWAILLE
Infos : 0490 44 54 08 - 04 384 35 44
Email : maisonducyclisme@aywaille.be



Suivez-nous sur notre page Facebook
« Maison du cyclisme Liège-Bastogne-Liège »

www.lamaisonducyclisme.be



Wallonie

